

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-101

Du 21 septembre 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 3.2

Le président de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la convention de mise à disposition de matériels, dans le cadre du service commun pour l'instruction et autorisation droit des sols entre la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté et la Commune d'Ussel, en date du 04 janvier 2018 ;

Considérant la dissolution du service commun pour l'instruction et autorisation droit des sols depuis le 31 décembre 2021 ;

DÉCIDE

.....
ARTICLE 1 :

.....
Est approuvée la cession du véhicule, utilisé dans le cadre du service commun pour l'instruction et autorisation droit des sols, à la Commune d'Ussel et appartenant à la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté comme suit :

N° Inventaire	Bien	Prix de cession
2018-01150	PEUGEOT 208 Like Pure Teck	4 712,00 €

.....
ARTICLE 2 :

.....
Autorise le président à signer le certificat de vente.

.....
ARTICLE 3 :

.....
La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 21 septembre 2022
Le président,
Pierre Chevalier

